

ESTRAN⁶ REGLEMENT P.1

ESTRAN est un dispositif régional axé sur la fiction courte en Bretagne. Il se décline en deux volets :

- un concours de scénario, duquel 4 projets seront lauréats ;
- un appel à candidatures permettant de sélectionner 4 producteurs émergents.

Une fois sélectionnés, les 4 auteurs et 4 producteurs émergents bénéficieront d'un parcours de création accompagnée, s'articulant autour des axes suivants : la formation, la transmission des savoirs et le compagnonnage, la mise en production des films, puis leur diffusion.

ESTRAN vise à l'aboutissement de **4 premiers ou seconds films, d'une durée maximum de 10 min** (4 jours de tournage maximum), développés dans le cadre d'une écriture contrainte et d'un accompagnement professionnel. Il s'agit d'encourager l'émergence de nouveaux talents et de créer un contexte favorable à leur professionnalisation afin de structurer le développement de la fiction en Bretagne.

I. APPEL À CANDIDATURES POUR LES PRODUCTEURS ÉMERGENTS

Le dispositif ESTRAN permet la production de 4 courts métrages de fiction en Bretagne. Chaque projet sélectionné sera produit par un producteur émergent, au sein de Films en Bretagne, l'association de production en charge d'ESTRAN, et cela dans un cadre budgétaire régi.

Les 4 producteurs sélectionnés suivront une formation professionnelle de 17 jours et prendront part à différents temps de travail collectif (résidences, sessions de transmission des savoirs).

Une fois constitué, chaque binôme auteur/producteur émergent sera accompagné par un producteur expérimenté qui sera leur tuteur. Celui-ci sera présent aux différents temps de travail collectif prévus dans le parcours et pourra être sollicité pour avis et conseils tout au long du parcours.

1 – A QUI CET APPEL À CANDIDATURES S'ADRESSE-T-IL ?

ESTRAN s'adresse aux producteurs émergents, résidant en Bretagne ou souhaitant s'y installer professionnellement, qu'ils travaillent déjà au sein d'une société de production ou non.

- > CRITÈRES :

- Expérience significative en production : production d'un court-métrage minimum ou expériences en direction de production (fiction ou documentaire).
- Les candidats déposant un dossier s'engagent, s'ils sont sélectionnés, à développer le projet d'un des auteurs-réalisateurs sélectionnés.
- Les producteurs sélectionnés devront s'engager à participer à l'ensemble des formations et points collectifs et individuels prévus dans le cadre du dispositif.

Les producteurs émergents seront sélectionnés par les 4 producteurs expérimentés, futurs tuteurs, et d'autres professionnels impliqués dans la fiction.

ESTRAN⁶ REGLEMENT ^{P. 2}

IMPORTANT : TOUT CANDIDAT DÉPOSANT UN PROJET S'ENGAGE – S'IL EST SÉLECTIONNÉ – À :

- Développer le projet d'un des auteurs lauréats du concours ESTRAN.
- Participer à l'ensemble des formations et temps de travail prévus dans le cadre du dispositif (se référer au calendrier du dispositif). *Tout candidat se désistant ou étant absent aux sessions de formation (même partiellement) serait dans l'obligation de rembourser tout ou partie du coût de la formation.*

2 – PIÈCES DEMANDÉES

Les producteurs souhaitant participer au dispositif ESTRAN en produisant un court métrage d'un auteur issu de l'appel à projet doivent faire parvenir leur dossier en **6 exemplaires**, à l'adresse suivante : **Films en Bretagne – Concours Estran – Pôle Images – Quai du Péristyle – 56100 Lorient** ainsi qu'un exemplaire, par mail, à l'adresse : **estran @filmsenbretagne.org**

- > CHAQUE DOSSIER COMPREND :

- un cv (production et autres) mentionnant âge et coordonnées complètes ;
- une lettre de motivation expliquant la démarche, les souhaits et les raisons d'implication dans le dispositif, les objectifs professionnels ;
- un (des) lien(s) Vimeo vers un (des) film(s) sur le(s)quel(s) le candidat aura éventuellement travaillé ;

Un accusé de réception sera envoyé par mail dans les sept jours suivant la réception du dossier. **Les dossiers sont à envoyer pour le 19 janvier 2015 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.**

Les candidats pré-sélectionnés seront reçus en entretien avant phase de sélection finale.

II. CONCOURS DE SCÉNARIO

L'objectif de ce concours est la découverte ou la confirmation d'auteurs émergents, à l'écriture comme à la réalisation. Chaque projet sélectionné sera produit par un producteur émergent au sein de l'association porteuse du dispositif. Chaque auteur lauréat développera son projet et réalisera son film dans un cadre de création accompagnée : formation, sessions de transmission des savoirs, compagnonnage.

1 – A QUI CE CONCOURS S'ADRESSE-T-IL ?

- > LE CONCOURS S'ADRESSE AUX AUTEURS ÉMERGENTS QUI RÉPONDENT AUX CRITÈRES SUIVANTS :

- Ils résident en Bretagne ou y ont des attaches fortes qu'il conviendra d'expliquer lors du dépôt de candidature.
- Les candidats pourront avoir déjà réalisé un film avec financements CNC. Les projets de 1^{er} et 2nd film sont donc acceptés.

- > LES SCÉNARII SERONT ÉTUDIÉS ET RETENUS SELON LES CRITÈRES MENTIONNÉS CI-APRÈS :

- Les projets présentés devront être écrits pour une durée de 10' maximum.
- Les projets présentés devront être développés sur la base de 4 personnages maximum (hors figuration) et 4 lieux de tournages différents maximum.
- Ne seront retenus que les scénarii originaux (pas d'adaptation).

ESTRAN⁶ REGLEMENT ^{P. 3}

IMPORTANT : TOUT CANDIDAT DÉPOSANT UN PROJET S'ENGAGE – S'IL EST SÉLECTIONNÉ – À :

- Développer son projet avec l'un des producteurs émergents sélectionné en amont par le comité de pilotage ESTRAN.
- Participer à l'ensemble des formations et temps de travail prévus dans le cadre du dispositif (se référer au calendrier du dispositif). *Tout candidat se désistant ou étant absent aux sessions de formation (même partiellement) serait dans l'obligation de rembourser tout ou partie du coût de la formation.*

2 – PIÈCES DEMANDÉES

Les candidats devront faire parvenir leur dossier en 4 exemplaires, dont trois non reliés et anonymes (la sélection se faisant de manière anonyme) à l'adresse suivante :

Films en Bretagne – Concours ESTRAN – Pôle Images – Quai du Péristyle – 56100 Lorient et par mail (1 exemplaire anonyme et 1 exemplaire avec nom et coordonnées) à l'adresse : **estran @filmsenbretagne.org**

- > CHAQUE DOSSIER COMPREND :

- un résumé de quelques lignes ;
- un scénario pour un projet de 10' maximum (10 pages environ) ;
- une note d'intention ;
- toute autre forme de présentation d'une durée de 5' maximum sera bienvenue (lien(s) Vimeo vers des travaux précédents, images en lien avec le projet, références, inspirations, indication sur des lieux de tournages...)
- 4 CV : 1 exemplaire avec nom, âge, et coordonnées complètes pour le dossier renseignant sur l'identité du candidat ; 3 exemplaires sans ces mentions, à intégrer aux dossiers anonymes.

L'anonymat des candidats est respecté lors de la lecture des scénarios par le comité de pré-sélection. Un accusé de réception sera envoyé par mail dans les sept jours suivant la réception du dossier. **Les dossiers sont à envoyer pour le 27 février 2015 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.**

3 - SÉLECTION

- > PRÉ-SÉLECTION

Une première phase est assurée par le comité de pré-sélection, composé du comité de pilotage complété par les producteurs émergents sélectionnés. Les projets seront étudiés de manière anonyme.

La pré-sélection permettra de retenir une vingtaine projets, transmis au jury final.

- > SÉLECTION

Elle est réalisée par un comité distinct, comprenant des professionnels en et hors région ainsi que des partenaires d'ESTRAN. Il retient 4 projets lauréats après avoir auditionné les 10 auteurs présélectionnés (audition : fin mars/début avril 2015).

Les résultats seront annoncés mi-avril 2015.

ESTRAN⁶ REGLEMENT^{P.4}

III. PARCOURS DE FORMATION

Deux parcours de formation professionnelle de 17 jours chacun seront proposés : l'un aux auteurs, le second aux producteurs émergents. Les temps et lieux de formation seront les mêmes pour tous et certains modules seront communs. L'unité de temps et de lieux favorisera ainsi les échanges entre les professionnels et la constitution d'un réseau. Ce parcours de formation sera renforcé par des temps de résidence et de séminaires de transmission des savoirs, ouverts à tous. Les deux résidences comporteront des séances publiques, pour rendre accessible le processus de création en cours.

1. PARCOURS AUTEURS ÉMERGENTS

Les lauréats du concours suivront un parcours de formation / résidences / séminaires de transmission des savoirs à l'issue de leur sélection. Lors de leur pré-sélection à l'appel à projet, **ils s'engagent à être disponibles pour suivre l'ensemble du parcours de formation mis en place.**

- > DÉTAIL DU PARCOURS

- formation « Ecrire une fiction courte » : 5 jours - mi-mai 2015 ;
- résidence « Mise en trio auteur/producteur émergent/producteur expérimenté » : 1 à 2 jours - début juin 2015 ;
- formation « préparation d'un tournage, de l'écrit à l'écran » : 12 jours – début juillet 2015 ;
- résidence « Clés du montage » : 1 ou 2 jours - début novembre 2015.

2. PARCOURS PRODUCTEURS ÉMERGENTS

Les producteurs émergents suivront un parcours de formation / résidences / séminaires de transmission des savoirs à l'issue de la sélection des projets. **Lors de leur sélection, ils s'engagent à suivre l'ensemble du parcours mis en place.**

- > DÉTAIL DU PARCOURS

- séminaire de transmission des savoirs : « Comment lire un scénario » février 2015 ;
- formation « Accompagnement d'auteur et développement de projet de fiction courte » : 5 jours - mi-mai 2015 ;
- résidence « Mise en tríos auteur/producteur émergent/producteur expérimenté » : 1 à 2 jours - début juin 2015 ;
- formation « La mise en production de fiction courte » : 12 jours – début juillet 2015 ;
- résidence « Clés du montage » : 1 jour - début novembre 2015.

ESTRAN⁶ REGLEMENT P.5

IV. COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est composé de **8 professionnels expérimentés : 4 producteurs, 4 membres du groupe fiction de Films en Bretagne (auteurs, réalisateurs, techniciens, structures de diffusion...)**

Il est chargé de suivre l'évolution des projets et d'apporter son aide aux auteurs et aux producteurs émergents. Il intervient à des moments clés : présélection des scénarios ; retours sur les projets après réécriture ; visionnage et échanges autour de la première version de montage du film.

L'association privilégie des phases de transversalité, d'émulation collective entre les différentes équipes. Le comité de pilotage prend les décisions nécessaires si un projet est dans l'impasse ou en cas de désaccord entre les membres d'un trinôme : auteur / producteur émergent / producteur expérimenté.

V. PILOTAGE & MISE EN PRODUCTION

1 - DROITS ARTISTIQUES

La structure de production porteuse du projet sera détentrice des droits de chaque film. Une personne au sein de l'association sera chargée du suivi de production pour veiller et garantir le respect des budgets et calendrier prévus.

2 - LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

L'association est le maître d'œuvre du concours ESTRAN. C'est-à-dire qu'elle initie et supervise le déroulement du concours. Chaque lauréat réalisera/produira son film au sein de la structure mais pourra poursuivre ses activités en dehors.

Sur le temps du dispositif, il lui reviendra d'organiser ses activités afin qu'elles lui permettent de prendre part à toutes les étapes de formation et de travail inhérentes à ESTRAN.

3 – MISE EN PRODUCTION

Les trios auteur/producteur émergent/producteur expérimenté seront formés à l'issue de la première période de formation, lors d'une résidence spécifique (début juin 2015).

Le coordinateur ESTRAN assure la mise en place de ces trios, dont le fonctionnement sera régi selon une charte établie par l'association et formalisé par la signature d'une convention entre l'ensemble des parties.

Le producteur expérimenté, partie prenante d'un trio, aura un rôle de tuteur. Il intervient notamment auprès du producteur émergent aux étapes-clés suivantes :

- accompagnement sur le scénario ;
- conseil sur les relations auteur/producteur ;
- conseil sur la préparation des dossiers pour les organismes financeurs (tels que le CNC, la Région, L'ADAMI, etc.) ;
- conseil sur l'établissement du budget du film dans le détail, répartition des postes ;
- conseil sur l'organisation d'un casting (comment repérer et sélectionner ses comédiens) ;
- conseil sur la préparation au tournage, repérages ;
- conseil sur le montage et la post-production.

ESTRAN⁶ REGLEMENT^{P.6}

Au-delà de ces étapes, le tuteur représente une personne ressource qui apporte conseils et suivi au producteur émergent à tout moment du projet. Il porte une responsabilité morale de bonne fin de la production. La mise en production des projets retenus débute après constitution des trinômes.

Une enveloppe de production est définie sur la base des financements et partenariats obtenus. Chaque producteur émergent a la responsabilité de son budget.

Le coordinateur de projet et l'administrateur de production veillent au respect du cadre budgétaire et du calendrier défini par l'organisation pour les quatre films. La fabrication est pensée dans le sens d'une harmonisation et d'une mutualisation des ressources.

VI. DIFFUSION

Les 4 films seront diffusés sur les chaînes locales et régionale, co-productrices. Ensemble elles garantissent une couverture globale du territoire breton ce qui permettra à de nombreux téléspectateurs de découvrir les 4 courts métrages issus d'ESTRAN 6.

La diffusion des films sera par ailleurs proposée comme une collection par la mission régionale Zoom Bretagne, qui peut notamment assurer l'organisation d'une tournée régionale voire inter-régionale. La gestion des inscriptions en festivals sera assurée par les producteurs émergents de même que les recherches de visibilité complémentaires sur des sites spécialisés et auprès de structures professionnelles.